sur les crédits supplémentaires, et, bien que le secret zoit gardé sur les décisions prises, des indiscrétions permettent de croire qu'elle n'accepte pas, en son entier, le projet du gouvernement.

Le président du Conseil et le ministre des Finances ont en vain insisté près de la commission, en lui demandant, comme une marque de confiance, le vote des crédits; la commission ne semble pas avoir conclu à engager, de la sorte, sa responsabilité, et il est certain que, demain, à l'ouverture de la séance, M. Boulanger se bornera à faire l'exposé de la situation, laissant le Sénat libre de prendre telle détermination qu'il lui plaira.

M. Casimir Périer interviendra alors, fera valoir les plus graves raisons de gouvernement, et il est possible qu'il obtienne les crédits demandés, le Sénat paraissant bien disposé vis-à-vis du cabinet.

LES AMIS DU PEUPLE

Un journal raconte de Jules Guesde, le trait suivant :

« Lorsqu'il quitta le *Cri du Peuple*, de défunte mémoire, trois journaux offrirent au socialiste une place de correcteur, à raison de 10 francs par jour, soit 30 francs que Jules Guesde pouvait empocher quotidiennement. Il ne le fit pas.

» Récemment il s'était élevé avec une virulence persuasive, contre les « intermédiaires » qui accaparent la majeure partie des salaires de l'ouvrier.

» Une occasion s'offrait à lui de prouver la vérité de ce qu'il avançait ; il la saisit avec empressement et confia chacun des emplois qu'on lui proposait à un pauvre diable auquel il donna cinq francs.

» De cette façon il se contentait d'un bénéfice de 50 0[0, à seule fin de montrer comment on exploite le prolétaire, lorsqu'on est un simple collectiviste.»

LE BILL ADMINISTRATIF MAC KINLEY

JUGÉ AUX ÉTATS UNIS

Le tarif des douanes, dont les jours sont désormais comptés, ne constitue qu'une partie de l'œuvre à laquelle M. Mac Kinley a attaché son nom et le même sort est réservé à l'*administrative law* par laquelle l'illustre major avait entrepris de faire obstacle aux importations européennes aux Etats-Unis. La tyrannie des formalités tracassières, inventées à cet effet, soulève aujourd'hui des réclamations très vives, mêmes de l'autre côté de l'Atlantique. L'un des organes les plus autorisés du commerce de New-York, le *Dry Goods Economist* a consacré à ces formalités oppressives deux articles qui témoignent d'un revirement complet d'opinions et qui, à raison de leur origine, méritent d'être reproduits. Nous donnerons un résumé des principaux passages.

Sous le titre : *Oppressive features of our consular régulations*, le *Dry Goods Economist* du 4 novembre dernier s'en prend aux dispositions draconiennes des règlements consulaires :

» Le premier de ces règlements est celui qui exige que l'expéditeur d'une marchandise ou son agent dument autorisé présente en personne sa facture pour en certifier l'exactitude et signer la déclaration au consulat. La raison invoquée de cette exigence est la nécessité pour le consul d'obtenir tous les renseignements désirables concernant les marchandises et leurs prix et de s'assurer, en même temps, si la déclaration est bien signée par le chef de maison et si celui-ci s'occupe personnellement de la rédaction correcte des déclarations d'envoi. Or, le consul lui-même ne voit jamais l'expéditeur, encore moins lui pose-t-il des questions. Les cas qui donnent lieu à une enquête spéciale sont excessivement rares, et il suffirait qu'en pareille occurence seulement, l'expéditeur fût mandé en personne au consulat. Quant au second point, il serait facile de procéder comme dans les banques, c'est-à-dire de recueillir les signatures de tous les exportateurs sur un registre spécial qui serait conservé au consulat et permettrait de les comparer avec celles des déclarations soumises au visa. Enfin la dernière réglementation est aussi illusoire : la préparation des déclarations en effet est confiée à un employé des bureaux de l'expéditeur et lorsque celui-ci se présente comme chef de maison au consulat, il voit sa déclaration souvent pour la première fois.

» Cette présence personnelle au consulat, absolument inutile, est de plus excessivement désagréable. Elle est une cause de perte de temps pour les chefs de maison qui ont bien d'autres soucis que celui de ces déclarations; pourquoi ne pourraient-ils donc pas accréditer un agent qui serait chargé de les suppléer ? Si l'Europe instituait une pareille réglementation pour les marchandises importées d'Amérique; nous entendons d'ici les protestations de nos exportateurs de grains, de produits alimentaires, de pétrole, de coton, etc., et ils auraient raison.

» Cette présentation en personne au bureau du consulat, déjà si désagréable à l'expéditeur qui demeure dans la ville même, devient une véritable tyrannie lorsqu'il réside loin du bureau consulaire. Dans nombre de cas elle a été une cause de rupture de tout commerce de la part de villes entières avec les Etats-Unis. Sans doute, on a multiplié les bureaux consulaires, on en a créé un peu partout dont la seule occupation est de recevoir les déclarations d'exportation en bonne et due forme; mais la multiplicité de ces officines occasionne des dépenses que le peuple américain, aussi bien que les autres pays, voit d'un très mauvais œil. »

Le *Dry Goods économist* demande donc l'abrogation de ces dispositions tracassières et inefficaces: « Plus de ces réglementations étroites, dit-il, laissez les marchandises s'expédier par malles et messagers et fermez tous ces petits bureaux qui ne font qu'absorber des appointements qui seraient mieux placés entre les mains des employés des consulats importants. Qu'on abolisse aussi l'usage de ces déclarations détaillées que l'on exige en plusieurs exemplaires avec l'expédition de la marchandise; pour être de quelque utilité aux employés des douanes, elles devraient contenir tous les détails de prix et de fabrication de la marchandise. C'était bien là, il est vrai, ce qu'exigeait tout d'abord le règlement actuel, mais il a été reconnu tellement difficile à observer qu'on a dû passer outre et qu'on n'exige plus aujourd'hui qu'un prix global. Toutes ces prescriptions et réglementations ne sont que des prétextes à un personnel plus nombreux et à des perceptions d'impôts véritables ainsi que cela se passe en Angleterre pour les prestations de serment. »

Dans le numéro suivant (11 novembre), le *Dry Goods Economist* revient, dans un article intitulé *Obstacles in the Way of trade*, sur les abus que ces prestations de serment entraînent en Angleterre :

« Un des abus les plus criants de notre service consulaire se passe, dit-il, en Angleterre. Depuis plusieurs années, il est de tradition que les déclarations d'expédition soient certifiées sous serment et comme les consuls n'ont pas autorité pour recevoir le serment, celui-ci est prêté devant le commissaire anglais qui réclame 2 shil. et 6 pence pour ce service. Pour la commodité du commerce, il est d'usage qu'un commissaire soit attaché au consulat pendant les heures d'ouverture des bureaux : le consul alors partage les honoraires avec celui-ci ou se les approprie intégralement en lui payant un appointement déterminé. Parfois le commissaire est un simple employé du consulat.

» Le montant des honoraires ainsi perçus s'élève annuellement à Londres à environ 15,000 dollars, et à Liverpool à la moitié de cette somme. Tout consul américain un peu important en Angleterre trouve la le moyen de doubler ses appointements et cela au mépris des règlements qui interdisent expressément aux consuls de prélever aucun honoraire. Le fait est bien connu du gouvernement, qui jusqu'à présent a fermé les yeux; il a même été porté plusieurs fois jusqu'au Parlement et les termes dans lesquels cette pratique a été qualifiée ne sont pas précisément flatteurs pour notre orgueil national.

» On ne permet pas non plus aux exportateurs de fermer les caisses de marchandises avant que les déclarations n'aient été visées. La raison invoquée est que les consuls doivent pouvoir vérifier eux-mêmes les marchandises. A cela nous répondrons : comment les consuls feront-ils cette vérification ? le plus souvent, ils n'y connaissent absolument rien.

» Il est également interdit de mettre dans un même envoi des marchandises provenant de districts consulaires différents et cela parce que, prétend-on, chaque consul n'est expert que dans les industries de son district, et que les douanes récusent sa compétence dans ces sortes de déclarations d'expédition de marchandise! »

La vivacité des critiques formulées par le journal américain est un signe du temps : il nous apprend que le moment serait opportun pour les gouvernements européens d'ouvrir des négociations avec les Etats-Unis en vue d'arriver parallèlement à la refonte du tarif des douanes, à une revision des prescriptions draconiennes de la législation américaine.

NOUVELLES DU JOUR

Mort du plus jeune fils du maréchal Canrobert

Paris, 19 décembre.— Le maréchal Canrobert vient de perdre son plus jeune fils qui faisait son droit et se destinait à la diplomatie.

Il était âgé de 21 ans.

Un banquet offert à M. Spuller par l'Association des journalistes républicains

Paris, 19 décembre. — L'Association des journalistes républicains a offert ce soir un banquet à M. Spuller ministre de l'instruction publique.

M. Ranc présidait.

Parmi les convives, on remarquait MM. Aurélien Scholl, Alphonse Humbert, Evrard, Poincaré, Claretie, etc.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés. M. Spuller a remercié la presse républicaine et exposé de quelle façon il comprenait les devoirs du journalisme à l'égard de la démocratie.

Une collision entre deux trains de marchandises

Paris, 19 décembre. — Une collision s'est produite ce matin près de la gare de Foucart-Alvimare, sur la ligne de l'Ouest, entre deux trains de marchandises dont il n'est plus resté que des débris.

Un mécanicien a été projeté sur la voie. Grâce à la présence d'esprit d'un chauffeur qui a pu faire arrêter un train de voyageurs venant à toute vitesse. un plus grand malheur a été évité.

Les deux express de Paris et du Havre qui allaient se croiser au milieu des deux trains tamponnés ont été également arrêtés. Ils ont échangé leurs voyageurs et rebroussé chemin, réalisant ainsi un retard de quatre heures.

Un incident à Irun. — La valise d'un ambassadeur

Hendaye, 19 décembre. — Le directeur des douanes d'Irun a retenu la valise apportée par le courrier habituel de l'ambassade de France malgré les protestations de ce fonctionnaire couvert par l'immunité diplomatique.

La fuite d'un député prussien

Berlin, 19 décembre. — M. Von Oppen, député à la Chambre prussienne, ami du gouvernement, a pris la fuite en laissant de nombreuses dettes. Le parquet d'Insterbourg a lancé contre lui un mandat d'amener.

La question des anarchistes et de la flotte anglaise à la Chambre des communes.

Londres, 19 décembre. — Sir E. Grey, répondant à une question, annonce que le Foreign-Office n'a reçu aucune information au sujet d'un prétendu départ de M. Cypriani pour Londres, ni des anarchistes de Paris, que le gouvernement français serait sur le point d'expulser.

Lord George Hamilton développe sa motion, déclarant que la protection des intérêts du commerce anglais exige une augmentation immédiate de la flotte. Sans doute, la flotte anglaise est actuellement égale aux flottes de France et de Russie, mais ces deux puissances auront en voie de construction l'année prochaine 17 grands navires, déplaçant 196.000 tonnes, tandis que l'Angleterre n'aura en construction que 3 grands vaisseaux déplaçant 42.000 tonnes.

M. Gladstone répond. Lord Hamilton demande au gouvernement une déclaration immédiate. Celui-ci se réserve de la faire en temps utile. Enfin, M. Gladstone pose la question de confiance.

M. Gladstone. — L'Angleterre possède 19 vaisseaux de guerre de 1re classe alors que la France et la Russie combinées n'en ont que 14. Elle a même plus de vaisseaux de guerre de toutes les classes que trois nations réunies.

Sa flotte jauge 527.000 tonnes. Les flottes françaises et russes ne jaugent que 316.000.

Pour l'avenir, en supposant que l'Angleterre s'abstienne de construire de nouveaux vaisseaux, il ne pourrait y avoir en 1898 en France et en Russie que 8 vaisseaux de guerre de plus qu'en Angleterre et encore le tonnage total de leurs flottes combinées serait inférieur à celui de la flotte britannique.

La Chambre repoussera une motion qui pour la première fois réunira les votes de tout un parti sur la grande question de la défense de l'Europe.

Sir Charles Dilcke croit qu'il y a autant d'inquiétudes aujourd'hui qu'en 1884 et avec plus de raison puisque dans l'intervalle la France a doublé son budget de la marine.

L'amiral Field constate que la flotte anglaise est inférieure aux flottes française et russe combinées.

A la Chambre des Lords

Londres, 19 décembre. — Lord Sidmouth demande la construction d'un nouveau bassin à Gibraltar. Lord Salisbury estime que l'importance de la position de Gibraltar a grandi à la suite d'événements récents, tel que l'alliance morale des flottes française et russe. Le bassin est nécessaire pour assurer la coopération des escadres de la Manche et de la Méditerranée.

La fraude des beurres

Paris, 19 décembre. — Ce matin s'est réunie, au ministère de l'agriculture, la commission chargée de rechercher les moyens de réprimer la fraude dans le commerce des beurres.

Le chef des laboratoires de l'Institut agronomique, M. Müntz, a fait la lecture de son rapport. La commission, dans sa prochaine séance, en discutera les conclions.

Les sobriquets des députés

Nos députés qui aiment à se déboutonner se sont donné des sobriquets. Voici les plus connus:

M. de Freycinet s'appelle la *souris blanche* ; M. Goblet *petit rageur, demi-siphon, perroquet gris* ; M. Ricard, *belle Fatma* ; M. Méline, *poireau* ; M. Viger, *mouton national* ; M. Develle, *l'éternel conspirateur* ; M. Naquet, *serpent tentateur* ; M. Juinel, *les deux sœurs* ; M. Jules Simon, *boule de gomme* ; M. Jourdan, le farouche député radical de Lozère, a été surnommé *l'oiseau réparateur*.

Effet du froid

Les lignes électriques qui relient les départements à Paris, en particulier de Bordeaux, de Lyon, des régions de l'Ouest et du Centre, ont été très endommagées par le verglas et le givre dans la journée du 18 décembre.

Sur un grand nombre de points, les fils se rompent sous la surcharge produite par une enveloppe de givre qui atteint 2 et 3 centimètres.

Les réparations sont impossibles, de nouvelles ruptures se produisent lorsque les ouvriers manient les fils.

Grâce aux lignes souterraines, les télégrammes privés n'éprouvent pas trop de retards, excepté dans la direction de l'Ouest où ces lignes font défaut.

Au Conseil des ministres

Paris, 19 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

LA RETRAITE DES COMMISSAIRES DE POLICE

M. Raynal, ministre de l'intérieur, a été autorisé à déposer avant la clôture de la session un projet de loi allouant des pensions de retraite aux commissaires de police.

POURSUITES CONTRE « LE CATÉCHISME DU SOLDAT »

Le Conseil a décidé que des poursuites seraient ordonnées contre la publication intitulée le *Catéchisme du Soldat*.

LA CRISE AGRICOLE ET VITICOLE

Les ministres ont commencé ensuite l'examen des mesures à prendre pour conjurer les effets de la crise agricole et viticole.

La grâce de M. Ducret

Paris, 19 décembre. — M. Ducret, directeur de la *Cocarde*, quittera Sainte Pélagie à l'. fin de la semaine; sa grâce aurait été signée.

Maladie de M. de Brazza

Paris, 19 décembre. — M. de Brazza serait gravement malade, à Brazzaville depuis le 10 octobre. Les médecins espèrent le sauver.

Un trésor sous l'eau

On mande de Johannisberg au *Standard* de ce matin qu'un ingénieur s'est engagé à retirer de l'eau le trésor d'un navire qui a sombré il y a fort longtemps en vue de la côte africaine.

Le trésor contient 300,000 livres sterling; le sauveteur en gardera les deux tiers.

Si l'on constitue une société financière pour mener à bonne fin cette opération plus que risquée, les pauvres actionnaires n'auront guère que des vaurs à l'eau.

Le tabac dans les divers pays de l'Europe

La France n'est pas le pays où l'on fume le plus, mais c'est celui où le tabac rapporte le plus au Trésor.

On y constate un revenu de 376 millions, dont à déduire 69 millions de frais, ce qui donne un produit net de 307 millions.

L'Autriche-Hongrie en retire 260 millions, l'Italie 111, l'Espagne 88, la Roumanie 24.

L'Angleterre (pays qui n'a pas institué le monopole), y trouve un revenu de 2.0 millions, la Russie de 116, l'Allemagne 13.

Le quarantième anniversaire de l'élévation de Léon XIII au cardinalat

Rome, 19 décembre. — Le comité exécutif des fêtes du jubilé est allé aujourd'hui féliciter le Pape à l'occasion du quarantième anniversaire de son élévation au cardinalat. Il a présenté au Souverain Pontife l'offrande du denier de St-Pierre. Le Pape a loué le zèle du comité à organiser les fêtes jubilaires.

A l'occasion des fêtes de Noël, le Pape a fait distribuer aux pauvres 10.000 francs dont 3,000 aux prêtres nécessiteux.

Excès sanglants en Serbie

Belgrade, 19 décembre. — Aux embarras de la situation extérieure, se rattachant aux rapports tendus avec l'Autriche-Hongrie, se joignent, depuis quelque temps, des difficultés intérieures.

Dans beaucoup de districts, les paysans, en majeure partie enrôlés sous la bannière d'un radicalisme extrême, se portent à des excès sanglants contre les libéraux. Des meurtres et des actes de pillage sont à l'ordre du jour, et le roi a reçu de nombreuses pétitions le priant de mettre un terme à cet état anarchique.

Le *Vidéto*, journal ministériel, a publié une liste nominative de ces attentats : dans le seul mois d'octobre, *on a compté vingt assassinats, vingt-cinq actes de pillage* et un grand nombre d'actes incendiaires, tous commis contre des libéraux et des progressistes.

Les parents du jeune roi seraient assez alarmés de cet état de choses et une correspondance se serait engagée entre l'ex-roi Milan et la reine Nathalie, qui a pu s'assurer qu'en cas de besoin, la personne du jeune roi trouverait aide et asile auprès de la cour de Russie.

Le roi Alexandre est très aimé par le tsar, qui est son parrain, et par la tsarine, qui a voué une sincère affection à la reine Nathalie.

Au Parlement japonais

Yokohama, 19 décembre. — Le Parlement a été convoqué le 25 novembre et ouvert officiellement par l'empereur le 28.

Un ordre du jour a été déposé le 29 contre le président de la Chambre, accusé de s'être mêlé d'un bill ayant trait aux opérations de Bourse et d'avoir pris part à des réunions privées de négociants ayant un but politique.

La discussion a été très vive.

L'ordre du jour a été voté avec une majorité de 47 voix, mais le président a refusé de donner sa démission, bien que la Chambre se fût ajournée pour lui permettre de le faire.

Situation météorologique. — Roubaix, 20 déc. — Hauteur barométrique 738 Température :
A sept heures du matin 4 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 8 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 8 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir. On trouvera plus loin le compte-rendu de la séance, qui a été presque exclusivement consacrée à l'examen du budget.

Les travaux d'aménagement de la place Carnot. — Mardi matin, à onze heures, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Henri Carrette, maire, assisté de MM. Joseph Trannoy et Achille Lepers, adjoints, l'adjudication suivante :

Travaux d'aménagement de la place Carnot. — Trois soumissionnaires se sont présentés : M. A. Carette-Dubureq, de Roubaix, avec 1 0[0 de rabais ; M. Gustave Tiberghien, de Roubaix, avec 2 0[0 ; M. Antoine Labbe, de Lille, avec 1 0[0. — M. Gustave Tiberghien a été déclaré adjudicataire.

Le devis s'élève à la somme de 12,500 fr. y compris celle de 571 fr. 50, pour dépenses imprévues. Le cautionnement à verser est de 420 fr.

Une bonne nouvelle pour les habitants du Pile et de Sainte-Elisabeth.

C'est aujourd'hui, mercredi, que s'ouvre rue Pierre-de-Roubaix, 150, le nouveau dépôt de l'excellent et si apprécié beurre d'Oostcamp. On sait que le dépôt principal, qui approvisionnera chaque jour ses dépôts succursales de beurre frais arrivé le matin même, se trouve rue du Bois, 13 (treize). Un seul beurre, le beurre pur, défiant toute analyse, au prix de 3 fr. 60 le kilog. 76573d

Arrestation mouvementée d'un jeune homme ivre. — *Un brigadier de police injurié et frappé.* — Les habitants de la rue de la Chapelle-Carette, aux abords de la rue Richard-Lenoir, étaient mis en émoi, dans la matinée de lundi, vers midi, par une scène de tapage ayant pour auteur un rattacheur d'origine gantoise, Arthur Bouts, jeune homme de vingt-deux ans, demeurant rue de Cartigny.

Cet individu s'était présenté, complètement ivre, à l'estaminet de M. Gustave Lemaire, en prétendant se faire servir à boire.

Sur une fin de non-recevoir formelle du cabaretier, il s'était vengé sur la vitrine de l'établissement, à laquelle il avait brisé, à coups de poing, plusieurs carreaux; puis il avait pris la fuite.

M. Roolier, brigadier de police, de passage dans le quartier, se mit à la poursuite du coupable, et l'atteignit à l'entrée de la rue Archimède; mais il rencontra de sa part une résistance désespérée, et fut frappé par lui.

Le rebelle resta néanmoins de bonne reprise, et M. Roolier, malgré ses efforts pour se dégager, se mit en devoir de l'emmener au poste de la rue Saint-Vincent-de-Paul.

L'agent Vermant survint à point pour prêter assistance à son supérieur, et le Gantois fut ligotté en un tour de main, et conduit à destination, au milieu des invectives et des menaces de l'ex-cabaretier dont il accablait ses deux gardiens.

« Fainéants, vauriens », s'écriait-il, « voulez-vous bien me lâcher ». Je suis socialiste, anarchiste, révolutionnaire, et quand je serai sorti de prison, je vous ferai votre affaire à tous deux. »

Inutile de dire que les représentants de l'autorité ne se laissèrent pas intimider par toute cette déclamation, et tant bien que mal ils atteignirent le dépôt, avec leur prisonnier, escortés d'une foule énorme de curieux attirés par cette scène mouvementée.

Tombé dans une cave. — Mardi après-midi, vers deux heures et demie, un ouvrier maçon, Henri Basson, de la rue Turgot, faisait des réparations à la maçonnerie entourant les générateurs de l'établissement industriel de M. Ernoult-Bayart, rue du Grand-Chemin. En gravissant une échelle, il perdit l'équilibre et dégringola au fond de la cave Le malheureux ouvrier se fit une plaie contuse sans gravité à la tête et à la jambe gauche.

Une trouvaille. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers trois heures et demie, M. Auguste Walter, ouvrier typographe, a trouvé, à l'angle de la rue de l'Union et du boulevard Gambetta, une botte de voyageur noire, en bois verni, haute de trente centimètres environ, et longue de vingt, contenant des lunettes et outils d'opticien, ainsi que des herbes et plantes sèches.

Il tient le tout à la disposition du propriétaire, à son domicile, rue Boileau, n° 1.

Rien n'est charmant comme les bibelots qui ornent la maison d'une femme de goût ; dans les plus petits détails de son intérieur on voit qu'une sage mesure, un goût discret ont présidé.

Certes, il est faciles aux personnes qui ne comptent pas, d'acheter, d'entasser chez elles les objets d'art, et tout ce qui peut flatter l'œil dans un salon coquet ; mais ce qui est difficile, c'est de choisir ses bibelots avec discernement et de savoir limiter ses dépenses tout en restant dans les limites du bon goût. C'est aux personnes en quête d'ornementation, aux femmes qui comptent; aux hommes qui ajournent depuis longtemps l'achat d'une garniture de bureau que nous recommandons de visiter l'exposition de la rue Jeanne-d'Arc, (près des Halles).

Les amateurs d'antiquités y trouveront des vierges sculptées XVIIe siècle, en vieux bois et si bien imitées, qu'on les croirait arrachées d'une vieille moulure ; le buste de Nuremberg en vieux bois qu'on croirait vermoulu peut occuper la place d'honneur d'un appartement.

Viennent alors les consoles de tous genres, les bustes de Gounod, de Gustave Nadaud, d'Henri IV enfant, etc., etc.

La vente ne devant plus durer que *quelques jours* tous les objets seront vendus aux prix de facture.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Henri IV, enfant, vieux marbre ou bronze	10.50
Bas reliefs, depuis	0.45
Grands vases Médicis	9.75
Consoles en vieux bois ou vieux marbre	2.75
Vénus de Milo	2.95
Vierge pe Concile	3.75
Saint François d'Assise	2.75
Minerve, statuette	1.75
Mars statuette	1.75
Buste de Gounod	2.25
Buste de Nadaud	3.50
Grand cadre roseaux pour portrait	5.95
Porte-pipes	1.85

Le tout d'un travail très soigné, d'un grand mérite artistique, imitant parfaitement le vieux bronze, le bois, le vieux marbre. 77197

Flers.— *Incendie d'une ferme dû à la malveillance.* — Mardi, à trois heures de l'après-midi, un incendie s'est déclaré dans la ferme de M. Drassart, au hameau du « Recueil ».

Le feu a pris naissance dans la grange. Mme Seynave, cabaretière dans le voinage, aperçut, la première, les flammes, et donna l'alarme.

La fermière et sa servante sortirent de l'habitation et virent la grange en feu. Sans perdre un instant, Mme Philippe sauva les papiers importants de la maison. L'incendie faisait des progrès considérables, en raison de l'intensité du vent.

Deux voisins, M Alexandre Seynaeve et M. Henri Dumoulin arrivèrent les premiers et se mirent en devoir d'inonder le bâtiment en feu.

Bientôt arriva la pompe à bras du hameau de l'Hemponpont; comme l'eau manquait, elle ne put fonctionner régulièrement.

M. Théodore Leclercq, de Flers, hameau du Breucq, fit sonner le clairon dans ce hameau, et, peu d'instants après, la pompe de cette section, commandée par M. Wattel, fut amenée sur les lieux du sinistre; mais encore une fois, la manœuvre fut contrariée par suite du manque d'eau.

Grâce au concours des courageux citoyens qui, les premiers, ont combattu le fléau, la destruction complète de la ferme a été évitée.

La grange incendiée, ainsi qu'une partie des écuries contiguës, dont il ne reste que des décombres, mesurait vingt-cinq mètres de longueur sur neuf de largeur. Elle était remplie de récoltes. On évalue les *dégâts à la somme de vingt mille francs*, dont douze mille francs pour les récoltes et le reste pour les bâtiments et ustensiles aratoires. Il y assurance à la Compagnie l'*Union Générale*.

Les bêtes qui se trouvaient dans les écuries : six vaches, quatre chevaux, un veau et deux porcs, en ont été retirées à temps.

On remarquait sur les lieux, M. Seguin, commissaire de police de Croix, M. Demouveaux, garde-champêtre de Flers et plusieurs notabilités de cette dernière commune.

Les pompiers du Breucq sont restés en permanence toute la nuit, sur les lieux du sinistre.

On est porté à croire que la vengeance n'est pas étrangère à cet incendie. Il y a huit jours, un individu inconnu s'était introduit dans la ferme et s'était caché dans un *grenier*.

La servante le surprit, et l'inconnu a jeté sur elle une barre de fer qui l'a blessée peu grièvement ; elle a dû néanmoins s'aliter pendant plusieurs jours. Plainte avait été portée à la gendarmerie de Roubaix.

Ajoutons que deux tentatives d'incendie avaient déjà eu lieu dans la même ferme.

— *Un attelage en détresse.* — Mardi matin, un attelage de douze chevaux transportant un générateur provenant de la maison Villette frères, de Lille, et conduit par M. Marissal, de Roubaix, s'est trouvé empêtré dans la pavé nouvellement restauré à proximité du bureau de douane de Mons-en-Baroeul.

Le tramways partant du dépôt de cette commune à six heures trente-huit minutes du matin, n'est arrivé à Roubaix qu'à neuf heures dix-sept minutes, par suite de l'obstruction de la voie.

Le chariot ayant pu être remis en marche a eu de nouveau ses roues prises dans le ruisseau du pavé du Sart. Grâce à MM. Salembier, cultivateur et Delcroix, entrepreneur, qui passaient avec leurs attelages, on a pu dégager le véhicule à l'aide de leurs chevaux. Il n'a pas fallu moins de vingt chevaux et d'une demi-heure pour mener cette opération à bonne fin.

Le générateur pesait quarante mille kilogrammes. Après ce double incident il est arrivé sans encombres à destination.

Wasquehal. — *Nouvelles instructions concernant les étrangers.* — La Mairie nous communique l'avis suivant :

« Le maire de la commune de Wasquehal, informe les personnes de nationalité étrangère, et les patrons qui emploient des étrangers que, des nouvelles instructions reçues en vue d'assurer la stricte exécution de la loi du 8 août 1893 sur le travail national, il résulte que cette loi ne fait exception ni du sexe, ni d'âge, ni de parenté, et s'applique à tous les étrangers non admis à domicile qui exercent en France, un commerce, une profession ou une industrie.

» En conséquence une déclaration individuelle est exigée non seulement du père de famille, mais encore de sa femme et de chacun de ses enfants majeurs ou mineurs, si cette femme et ces enfants exercent soit ensemble, soit séparément une profession, un commerce ou une industrie.

» Les intéressés qui ont négligé de se conformer à la loi, doivent le faire sans délai, des poursuites devant être exercées à partir d'aujourd'hui contre les contrevenants et les patrons qui emploieront des ouvriers qui ne justifieront pas d'une déclaration individuelle. »

Wasquehal. — *Arrestation d'un voleur.* — Le garde-champêtre Busy a arrêté, mardi matin, un ouvrier, Louis Plouy, âgé de vingt-huit ans, occupé à la ferme Courier, à Wasquehal. Cet individu est inculpé du vol d'une somme de vingt-six francs au préjudice de la servante de la ferme. Il a été remis entre les mains de la gendarmerie de Roubaix.

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX. — Dépôt de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, 13 (treize). **Ne pas confondre !**

N. — Exigez sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

CARTES DE VISITES A LA MINUTE. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes de visites et 100 enveloppes. *(Voir 4e page).*

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exception nel : 3 francs 7573

TOURCOING

Les nouvelles rues classées. — Enquête d'utilité publique. — Par délibération en date du 13 octobre, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement des alignements des rues de Boulogne, du Caire, de Marseille et du prolongement de la rue du Dragon et a voté leur classement au réseau des voies publiques.

Le Préfet du Nord, par arrêté en date du 11 décembre, ordonne une enquête d'utilité publique sur le projet, et nomme, en qualité de commissaire-enquêteur, M. Vincent, conseiller d'arrondissement à Mouveaux.

En conséquence, les plans et autres pièces du projet seront déposés pendant 15 jours, du mercredi 20 décembre 1893 inclusivement au 3 janvier 1894 également inclus, au secrétariat de la mairie de cette ville, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, c'est-à-dire les 4, 5 et 6 janvier 1894, de trois à cinq heures de relevée, M. Vincent recevra à la Mairie les déclarations des habitants sur l'utilité publique du projet.

Résultats d'adjudication de fournitures au Bureau de Bienfaisance. — Il a été procédé mardi à 3 heures de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, en présence de MM. Julien Tack, Cruque, et Cordier, à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées des fournitures suivantes pour le service en 1894, du Bureau de Bienfaisance.

1er lot : Drogueries midicinales, évaluation 3,500 f. M. Coutella, droguiste, rue des Francs-Bourgeois, à Paris, a été déclaré adjudicataire au rabais de 17 fr. 55 0[0.

2e lot : Alcool à 90 degrés, évaluation de la dépense 500 fr. MM. Jean-Baptiste et Louis Grau, négociants à Tourcoing, ont été déclarés adjudicataires avec rabais de 12.50 0[0.

Une bonne mesure de sécurité publique. — Par ordre de la municipalité, on procède en ce moment à l'établissement d'une clôture d'isolement et d'un abri en face du grand portail de l'église Saint Cristophe, pour garantir les passants contre la chute des pierres qui se détachent, chaque hiver, du dernier étage de la tour.

Bureau de Bienfaisance. — L'administration nous demande l'insertion de l'avis suivant :

« MM. les négociants en vins désireux de soumissionner pour la fourniture du vin rouge de Bordeaux nécessaire à la pharmacie du Bureau de Bienfaisance pendant l'année 1894, sont invités à fournir avant le 22 courant des échantillons basés sur le prix de 160 fr. la barrique, marchandise rendue franco en cave de l'établissement charitable. »

Aux bonnes ménagères ! — Achetez le délicieux beurre d'Oostcamp, chez Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, Tourcoing. Beurre de crème de toute pureté, 3 fr. 60 le kilog.

N. — Exigez sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

Une fête au cercle de la Sainte Famille. — Nous avons eu le plaisir d'assister hier à la soirée récréative organisée par la section dramatique du cercle de la Sainte-Famille pour remercier les bienfaiteurs de l'œuvre.

Comme les années précédentes, une assistance nombreuse et choisie avait répondu à l'appel du dévoué Directeur du cercle. Cet empressement était justifié et les espérances n'ont pas été déçues.

Le programme comportait d'abord le drame remarquable et émouvant de P. Chaufour *David et le roi Saül*.

La candeur pleine de charmes de Jonathas, la douceur et la noble fierté de David ont excité à différentes reprises une réelle émotion chez tous les spectateurs.

M. Achille Vanbeeke s'est particulièrement distingué dans le rôle de Saül qu'il a tenu avec beaucoup de conviction. Citons encore M. Charles Lauwers, un Goliath d'une mâle énergie, et M. Fourmentin qui révèle d'excellentes dispositions.

Les applaudissements réitérés du public ont montré combien était vive l'impression laissée par les grandes scènes de la malédiction, de la provocation de Goliath, de l'apparition de la Pythonise, etc.

Après l'interprétation de ce drame, M. l'abbé Verbecque a remercié les bienfaiteurs de l'appui qu'ils veulent bien accorder à l'œuvre de la Sainte-Famille, et il a insisté sur le caractère essentiellement social de cette œuvre.

La délicate attention qu'il fait à la distinction dont M. Louis Thaune, consul de Belgique, a été récemment l'objet de la part du roi des Belges, est soulignée par de vifs applaudissements.

M. l'abbé Verbecque exprime, en terminant, l'espoir que, dans l'avenir, les bienfaiteurs voudront bien continuer à l'œuvre l'appui de leur sollicitude.

La joyeuse pantomime *Arlequin statue* inscrite au programme, a été enlevée avec une verve qui a mis toute la salle en gaieté.

M. Dubois, le sympathique organiste de la paroisse Notre-Dame, et quelques excellents musiciens prêtaient aussi leur concours à la fête. L'exécution des hymnes nationaux français, belge et russe a é é chaleureusement acclamée. L'orchestre a également joué quelques autres morceaux fort appréciés de l'auditoire.

En sa mémoire soirée excellente. Remercions, en terminant, tous les artistes qui ont contribué à la rendre aussi agréable et formons des vœux pour qu'ils renouvellent souvent ces attrayantes réunions. V. D.

Un jeune anarchiste tourquennois. — Il serait difficile de trouver une existence plus mouvementée que celle de Eugène-Victor Beseme, né à Tourcoing, âgé de 20 ans, parti d'ici il y a deux ans environ, sans donner de ses nouvelles depuis cette époque.

On apprenait dernièrement qu'il lui avait été délivré à Aurillac (Cantal) un passe-port d'indigent, et qu'il arrivait à Tourcoing vers le 12 décembre : mais c'est seulement hier mardi qu'il s'est présenté à la police. On lui demanda ce qu'il allait faire, et il répondit insolemment « qu'il allait aussitôt briser toutes les lanternes à gaz de la Grande-Place, pour se faire fourrer au bloc ! »

Il revint le soir demander un billet de logement, qu'on lui refusa. Il sortit du poste en faisant des menaces et, tirant une pierre qu'il avait dans sa poche, il fit voler en éclats la lanterne qui se trouve presque en face de la porte, puis il attendit qu'on l'arrêtât.

Pendant son interrogatoire par M. Cotard, il continua ses bravades : « A ma sortie de prison, je reviendrai ici, je ferai sauter l'Hôtel-de-Ville, et vous tous avec! Quand j'aurai de la dynamite, je ferai sauter tous les monuments de France; si j'avais seulement cent francs, vous en verriez de belles: moi travailler? jamais plus! Quoi! pour nourrir des *vaches*, » On lui demanda ce qu'il entendait par ce mot : « Vous tous, les fonctionnaires, les patrons, les bourgeois. Je m'adresserai au *Père Peinard*; il me fournira le nécessaire! Mettez hardiment sur le papier que je suis anarchiste! Je les connais tous; j'irai à Londres pour m'entendre avec les *camaraux*. Je ne passerais plutôt de manger que de ne pas lire régulièrement le *Père Peinard!* Je suis venu p